



Commune de Cottens

# 2022

## Rapport de gestion





## Table des matières

|       |                                                                                                                                                             |           |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1     | Préambule.....                                                                                                                                              | 3         |
| 2     | Activités des dicastères du conseil communal .....                                                                                                          | 3         |
| 2.1   | <b>Dicastère 1 : Administration générale – personnel – communication – information – relations avec les sociétés .....</b>                                  | <b>3</b>  |
| 2.1.1 | Administration générale – personnel .....                                                                                                                   | 3         |
| 2.1.2 | Communication – information .....                                                                                                                           | 4         |
| 2.1.3 | Relations avec les sociétés.....                                                                                                                            | 5         |
| 2.2   | <b>Dicastère 2 : Aménagement du territoire – constructions – cadastre – mensuration – terres communales – forêts.....</b>                                   | <b>5</b>  |
| 2.2.1 | Aménagement du territoire.....                                                                                                                              | 5         |
| 2.2.2 | Constructions.....                                                                                                                                          | 5         |
| 2.2.3 | Cadastre – Mensuration .....                                                                                                                                | 6         |
| 2.2.4 | Terres communales .....                                                                                                                                     | 6         |
| 2.2.5 | Forêts .....                                                                                                                                                | 6         |
| 2.3   | <b>Dicastère 3 : Eau potable – sécurité et protection de la population – service du feu – cimetière .....</b>                                               | <b>6</b>  |
| 2.3.1 | Eau potable .....                                                                                                                                           | 6         |
| 2.3.2 | Service du feu .....                                                                                                                                        | 7         |
| 2.3.3 | Cimetière .....                                                                                                                                             | 7         |
| 2.4   | <b>Dicastère 4 : Bâtiments communaux - évacuation de l'énergie et traitement des déchets – environnement – énergie – animation – chemins pédestres.....</b> | <b>7</b>  |
| 2.4.1 | Bâtiments communaux.....                                                                                                                                    | 7         |
| 2.4.2 | Gestion des déchets.....                                                                                                                                    | 8         |
| 2.4.3 | Environnement et énergie .....                                                                                                                              | 8         |
| 2.4.4 | Animation .....                                                                                                                                             | 9         |
| 2.5   | <b>Dicastère 5 : Finances – impôts – santé – affaires sociales – home – intégration – naturalisations .....</b>                                             | <b>9</b>  |
| 2.5.1 | Finances .....                                                                                                                                              | 9         |
| 2.5.2 | Affaires sociales .....                                                                                                                                     | 10        |
| 2.5.3 | Santé .....                                                                                                                                                 | 11        |
| 2.5.4 | Naturalisations.....                                                                                                                                        | 11        |
| 2.6   | <b>Dicastère 6 : Eaux usées – voirie – routes communales – mobilité .....</b>                                                                               | <b>11</b> |
| 2.6.1 | Eaux usées.....                                                                                                                                             | 11        |
| 2.6.2 | Voirie.....                                                                                                                                                 | 12        |
| 2.6.3 | Routes communales .....                                                                                                                                     | 12        |



|            |                                                                                                                                                  |           |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2.6.4      | Mobilité.....                                                                                                                                    | 13        |
| <b>2.7</b> | <b>Dicastère 7 : Enseignement obligatoire – formation – AES – petite enfance – bibliothèque<br/>– culture – sport – loisirs – jeunesse .....</b> | <b>14</b> |
| 2.7.1      | Enseignement obligatoire.....                                                                                                                    | 14        |
| 2.7.2      | Formation .....                                                                                                                                  | 15        |
| 2.7.3      | AES .....                                                                                                                                        | 15        |
| 2.7.4      | Petite enfance.....                                                                                                                              | 15        |
| 2.7.5      | Bibliothèque.....                                                                                                                                | 16        |
| 2.7.6      | Sport.....                                                                                                                                       | 16        |
| 2.7.7      | Jeunesse.....                                                                                                                                    | 16        |
| 2.7.8      | Tâches de médiation.....                                                                                                                         | 16        |



## 1 Préambule

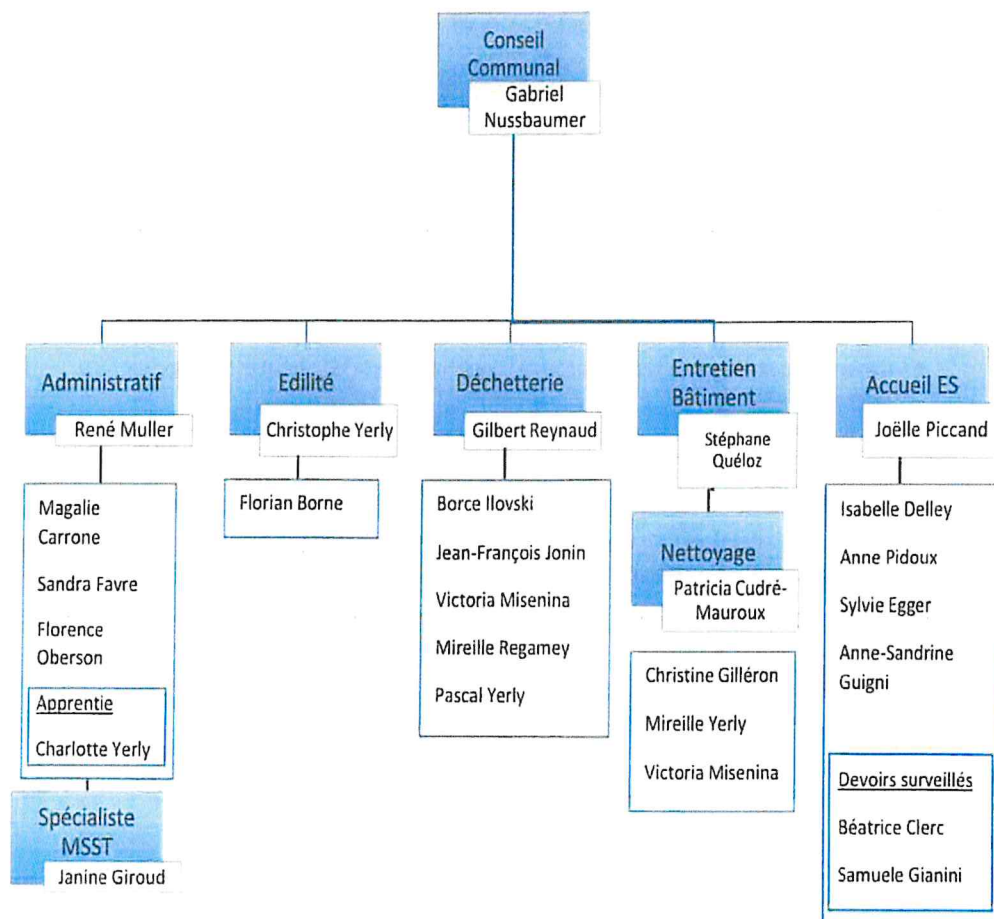
Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée communale en même temps que les comptes. L'assemblée communale prend acte du rapport de gestion. De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet communal : [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch)

## 2 Activités des dicastères du conseil communal

### 2.1 Dicastère 1 : Administration générale – personnel – communication – information – relations avec les sociétés

Ce dicastère est géré par M. Gabriel Nussbaumer, Syndic.

#### 2.1.1 Administration générale – personnel





Madame Magali Raboud, architecte, (ne figure pas sur l'organigramme) travaille à temps partiel pour traiter les nombreux dossiers de demandes de mise à l'enquête et établissement de permis de construire. Tous les dossiers traités, le sont en utilisant l'application FRIAC.

Madame Janine Giroud est mandatée pour toutes les questions de Santé et Sécurité au travail. Elle accompagne, à temps partiel, nos collaborateurs sous forme de formations, d'audits et de coachings.

***En résumé pour la partie : Administration générale – personnel il faut mentionner les points suivants :***

***Les secteurs administratif et édilitaire fonctionnent bien à très bien. Le conseil communal reçoit un bon soutien de la part du personnel de son administration et de l'édilité. Madame Evelyne Gaillard a pris sa retraite après 24 années de bons et loyaux services. Madame Florence Oberson a été engagée en novembre 2022 pour remplacer la partante. L'apprentie en fin de la 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage a demandé de pouvoir exécuter une année linguistique. Elle est partie en stage d'étude, 6 mois en Allemagne et 6 mois en Angleterre. Elle reprendra sa 3<sup>ème</sup> année de formation en juillet 2023.***

***Dans le cadre des formations continues que la commune soutient, Madame Sandra a terminé le 4<sup>ème</sup> volet de formation de spécialiste en administration publique.***

***A l'édilité nous avons dû nous résoudre de donner le congé à l'un des collaborateurs. Pour le remplacer nous avons engagé depuis septembre Monsieur Florian Borne.***

## 2.1.2 Communication – information

### 2.1.2.1 Collaboratrices-teurs

- La communication entre les collaborateurs communaux et l'autorité communale se fait sous la forme orale et avec des meetings courts planifiés dans le temps (fréquences des réunions et durée de la séance). Le condensé de ces réunions en présentiel est rapporté par un court procès-verbal sur lequel on convient bilatéralement des tâches, avec mention du délai, pour réaliser le travail.

### 2.1.2.2 Population

- Par les informations publiées sur le site internet de notre commune.
- Par SMSUP pour les annonces urgentes destinées à toute la population villageoise.
- Par l'envoi postal de feuillets \*Tout ménage\*.
- En publiant périodiquement des fascicules \*INFORMATIONS COMMUNALES\*.
- Par affichage sur le pilier public.
- Ouverture du bureau communal pour les citoyennes / citoyens.

***En résumé pour la partie : Communication - information il faut mentionner les points suivants :***

***Nous constatons que le fait d'avoir une communication rapide et transparente, entre les entités, conseil, administration, édilité et les habitantes/habitants du village, nous a aidé à n'avoir que peu de mécontentes et de litiges dans notre village en 2022.***



### 2.1.3 Relations avec les sociétés

L'USL (Union des sociétés locale) est le ou devrait être le porte-parole de toutes les nombreuses sociétés du village. L'USL établit la planification afin qu'il n'y ait pas de collisions de dates entre les sociétés organisatrices.

#### ***En résumé pour la partie : Relations avec les sociétés***

***L'entente entre les sociétés locales et les autorités est bonne. Durant 2022 diverses manifestations ont été soutenues partiellement par la caisse communale. Des locaux ont également été mis à disposition gratuitement. Un règlement avec des points, plus précis, d'attribution d'aide doit être finalisé en 2023.***

## **2.2 Dicastère 2 : Aménagement du territoire – constructions – cadastre – mensuration – terres communales – forêts**

Ce dicastère est géré par M. Claude Magnin, vice-syndic et responsable des commissions du feu et des constructions ainsi que de l'aménagement.

Organisation du dicastère : il se compose d'une commission d'aménagement pour le territoire et d'une commission du feu et des constructions pour les mises à l'enquête.

### 2.2.1 Aménagement du territoire

Nous avons pris connaissance du PAD de la Coutaz et préparé un préavis pour la mise à l'enquête. Une séance d'information publique est prévue à ce sujet.

Un projet de numérisation du PAL est en préparation, avec notre bureau d'urbaniste (Urbasol). Une information publique a eu lieu et la mise à l'enquête a été faite au début de 2023.

### 2.2.2 Constructions

Nous avons eu à traiter divers grands projets de constructions : trois immeubles à la rte de la Goille (Les Prés), le projet de Anura à la rte du Centre. Tout au long de l'année, nous avons reçu beaucoup d'annonces d'installations de panneaux photovoltaïques et de changements de système de chauffage. Quelques projets de constructions d'habitations sont venus compléter le travail que nous avons effectué avec l'aide de notre architecte conseil, Madame Magali Raboud.

Notre architecte et moi-même avons délivré des permis d'habiter et contrôlé la conformité des constructions. Durant l'année, les cours de perfectionnements ont été suivis par notre architecte et moi-même.



### 2.2.3 Cadastre – Mensuration

Le bureau de géomètre Omnidata a établi la nouvelle mensuration de notre commune et a soumis la mise à l'enquête durant l'été. À la suite de la mise à l'enquête, diverses remarques nous sont parvenues sur les surfaces des articles et points limites. Le bureau Omnidata et la commune ont géré toutes ces remarques.

### 2.2.4 Terres communales

Le conseil communal s'est doté d'un règlement sur l'attribution des parchets communaux. Un parchet communal a changé d'exploitant.

### 2.2.5 Forêts

L'exploitation de nos forêts communales par Forêts-sarine nous donne entière satisfaction. Le projet du CAD va mettre en valeur l'exploitation de notre bois.

## 2.3 Dicastère 3 : Eau potable – sécurité et protection de la population – service du feu – cimetière

Ce dicastère est géré par M. Yves Nicolet, conseiller communal.

### 2.3.1 Eau potable

#### 2.3.1.1 *Objets soumis à l'assemblée communale.*

Lors de l'assemblée communale du 3 mai 2022, les citoyens présents ont approuvé un crédit de CHF 205'000.- pour le bouclage du réseau d'eau entre le sentier de la Creusette et le raccordement à une hydrante dans le secteur du nouveau bâtiment du CAD et de l'édilité. La réalisation de cet objet sera terminée d'ici la fin mars.

Le nouveau règlement pour la distribution de l'eau potable a été approuvé en assemblée communale le 13 septembre dernier. La principale modification apportée se situe dans le calcul de la taxe de base. Les forfaits par ménage et par compteurs d'eau ont fait place à un calcul de la taxe ; proportionnel à la surface et à l'indice de construction des parcelles. Le règlement a été accepté à une courte majorité.

#### 2.3.1.2 *Infrastructures*

En janvier 2022, pour donner suite aux problèmes de qualité survenus en été 2021, à la source du Pontet, le conseil communal a décidé d'y installer un système de chloration. Depuis son installation les résultats d'analyse sont parfaitement dans la norme.



### 2.3.1.3 Eau potable

La sécheresse de 2022 a fortement pénalisé nos livraisons d'eau potable à l'AESO. Nous espérons que les précipitations de l'hiver parviennent à faire remonter le niveau de la nappe phréatique.

### 2.3.2 Service du feu

Une page s'est tournée le 31 décembre 2022. Le Réseau Santé Sarine (RSS) a repris la gestion du service du feu pour tout le district de la Sarine. Le commandant en place, M. Maïc Werner, assure la partie opérationnelle de la gestion du corps des sapeurs-pompiers. La partie administrative est assurée, pour le district, par M. Philippe Schneider. Le commandant de bataillon, M. Pascal Zwalen assure le volet stratégique de la défense incendie de notre district.

### 2.3.3 Cimetière

Notre commune a reçu un don d'une valeur de CHF 10'000.- d'un généreux citoyen. Cette somme est dévolue à l'aménagement de notre cimetière. Une surface végétalisée devrait voir le jour dans le secteur des tombes cinéraires. Nous allons mettre à profit les compétences de nos employés de la voirie, pour la réalisation de ce projet, en cours d'année 2023.

## 2.4 Dicastère 4 : Bâtiments communaux - évacuation de l'énergie et traitement des déchets – environnement – énergie – animation – chemins pédestres

Ce dicastère est géré par M. Marc-Antoine Sauthier, conseiller communal et responsable des commissions de l'énergie et de l'animation.

### 2.4.1 Bâtiments communaux

- Après la pause des fêtes, les séances de chantier pour la construction du chauffage à distance (CAD) et du bâtiment de l'édilité, ainsi que la place des déchets verts ont repris. Il y a eu 35 séances de chantier pour la construction des infrastructures et 15 pour le tracé du CAD.
- Constatation de très fortes augmentations du prix des matières premières, surtout de la ferraille, de près de 50 %. Il y a environ 70 tonnes de fer pour le ferrailage des dalles.
- L'installation par le Groupe E du CAD est pratiquement terminée, avec les installations techniques comme les chaudières et les racleurs au fond de la fosse à copeaux de bois.
- Gros problème technique pour le Groupe E lors du passage sous le ruisseau de Cottens. Passage en pousse-tube très profond. Coupure régulière de conduites très anciennes, non relevées sur les plans.



- Lancement des analyses du bâtiment de la nouvelle école afin de connaître les dégâts et établir une expertise. Evaluation chiffrée de l'assainissement et présentation en assemblée communale de l'investissement de CHF 825'000.- qui a été accepté.

#### 2.4.2 Gestion des déchets

- Une grande nouveauté : la récolte des plastiques, soit les bouteilles d'huile, les shampoings, les briques Tetra, les containers à plantes, les emballages de charcuterie, etc...
- Nous avons remarqué une nette diminution d'achat des sacs poubelles.
- Les citoyens jouent très bien le jeu et la récolte est considérée comme très bonne selon l'entreprise Gevisier Transports Sàrl.

#### 2.4.3 Environnement et énergie

La commission de l'énergie s'est réunie à quatre reprises en 2023.

- **Le 24 avril 2022**, la commission a reçu Messieurs Rotzetter et Dousse du Groupe E pour nous informer et présenter leur nouvelle application « Gestinergie 4.0 » : utilisation simplifiée pour divers services dans la commune comme les compacteurs à ordures ménagères. Il s'agit d'une application sur un smartphone pour régler plusieurs services dans la commune. Prix environ CHF 1.- par porte-monnaie (nombre de ménages) et CHF 150.- par mois pour la maintenance.
- Elaboration de la lettre que la commune a envoyé aux communes voisines : Neyruz, La Brillaz, Chénens, Autigny et Le Gibloux pour le village d'Estavayer-le-Gibloux concernant un sondage sur l'utilisation d'une voiture Mobility.
- Le plan général des énergies pour l'éclairage public est discuté. Plan d'investissement pour les lampes de la route de la Goille/Les Rialets.
- **Le 2 juin 2022**, la proposition du système « Gestinergie », après analyse, n'est pas adéquate pour une commune de 1'500 habitants.
- Le nouveau contrat d'énergie signé par la commune et proposé par M. Rotzetter est de 11 ct par kWh. Excellente chose par les temps qui courent.
- Les 400m<sup>2</sup> du toit du bâtiment CAD-Edilité doivent être utilisés pour poser des panneaux photovoltaïques. Analyse de la rentabilité et proposition au conseil communal de faire cet investissement très rentable.
- **Le 15 septembre 2022**, présentation des résultats du « tout ménage » Mobility qui a été envoyé aux habitants des communes de La Brillaz, Chénens, Autigny et Estavayer-le-Gibloux. La commission décide de ne pas mettre à disposition une voiture Mobility étant donné le peu d'intérêt des citoyens.
- Présentation de l'offre du Groupe E de CHF 152'000.- pour changer la totalité de l'éclairage en led par un éclairage dynamique. Les lampes au sodium ne sont plus fabriquées, de plus il faut entreprendre quelque chose assez rapidement. Si la commune veut éteindre l'éclairage la nuit, selon la proposition du Groupe E, cela est mécaniquement faisable sur 15 stations dans le village



et le prix est de CHF 30'000.-. La commission n'est pas favorable à cette solution. Cependant, la commission est favorable au changement de la totalité de l'éclairage en led.

- Economie d'énergie dans la commune : la proposition d'une série d'économies pour les bâtiments communaux est établie.
- **Le 1<sup>er</sup> octobre 2022**, présentation du projet de l'éclairage public à CHF 150'000.- qui sera proposé en assemblée communale et qui avait été souhaité par la commission de l'énergie. Présentation également du projet Soluxa qui serait une belle alternative au Groupe E.
- Présentation du rendement, très rentable, des panneaux solaires sur le local du CAD et présentation au conseil communal.
- Présentation des économies, très réjouissantes, d'énergie réalisées dans les écoles.
- Présentation de l'éclairage dans l'ancien bâtiment de l'école. La raison : à partir du 1 janvier 2023, les traditionnels néons ne seront plus produits. Il restera du stock pour env. 1,5 à 2 ans. Pour réaliser vraiment des économies, il faut remplacer, non seulement les 400 néons, mais également les supports. Sur les anciens supports, il y a une « self » qui continue de consommer de l'énergie, 8 à 10 Watts, malgré un néon led. Les économies escomptées seraient d'environ CHF 3'000.- par année. La salle de gym, qui est le plus gros consommateur d'énergie, est la priorité. On pourrait faire le changement en échelonnant l'investissement.
- Proposition de pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment de pompage d'eau potable à Chénens, env. 100 m2. Energie consommée par les pompes : environ 60'000 KWh. Donc 100% d'autoconsommation.
- Lors du remplacement du Pickup de la commune, choisir un véhicule électrique.

#### 2.4.4 Animation

- La commission d'animation s'est réunie à cinq reprises.
- Elle a organisé la marche nocturne et la chasse aux œufs.
- Elle a travaillé sur l'élaboration du sentier botanique pour 2023. Supports métalliques, plaques pour chaque plante, élaboration du logo, page du site internet, coordination avec les écoles.

## 2.5 Dicastère 5 : Finances – impôts – santé – affaires sociales – home – intégration – naturalisations

Ce dicastère est géré par Mme Marie-Claude Clerc, conseillère communale et responsable des commissions des naturalisations et des seniors, premier contact avec la commission financière.

### 2.5.1 Finances

La nouvelle législation sur les finances communales recèle bien des nouveautés et nous nous efforçons de l'appliquer au mieux au fil des mois. La mise en place du nouveau modèle comptable MCH2 a impliqué beaucoup d'adaptations et donc un travail conséquent de la part de l'administrateur. La réévaluation du patrimoine administratif a été particulièrement exigeante. Il a fallu rechercher des



valeurs de biens datant de 20 ans et recalculer les amortissements selon les nouvelles règles. A fin 2022, certains éléments restaient d'ailleurs encore à éclaircir.

Si les comptes 2021 ont bouclé sur un résultat très satisfaisant en raison de recettes fiscales bien supérieures aux prévisions, l'élaboration du budget 2023 a nécessité des coupes dans chaque dicastère, certes peu sévères, pour éviter un déséquilibre trop important. Pour rappel, ce sont les recettes fiscales prévues à la baisse pour 2023 qui contribuent principalement au résultat négatif du budget en cours. Cela n'est pas inquiétant en soi, mais l'objectif reste de couvrir les charges avec les revenus, plutôt que puiser dans la fortune pour couvrir une partie des charges.

La réalisation des investissements prévus reste toujours très aléatoire. A ce propos, je vous renvoie au commentaire sur le compte d'investissement 2022. Dans cette période de turbulences mondiales, le conseil communal n'a pu que subir et donc n'a pu garantir le respect des délais envisagés et des budgets votés. Face aux choix à faire en matière de travaux, il continue cependant de privilégier le rapport qualité/prix.

Le remboursement des emprunts a été fait conformément aux échéances planifiées par les avoirs de la commune auprès des banques. A relever que depuis début 2019 aucun nouvel emprunt n'a été contracté par la commune, les moyens disponibles étant suffisants.

### 2.5.2 Affaires sociales

Le domaine de l'aide sociale est confié à ARCOS, association regroupant les huit communes de Sarine-Ouest. Ses bureaux se trouvent à Rosé. ARCOS chapeaute également le service des curatelles et le programme d'insertion professionnelle IPSO. Les assemblées des délégués sont l'occasion de faire le point sur la situation sociale dans notre région : au printemps 2022, nous avons ainsi relevé le nombre de bénéficiaires de l'aide matérielle à fin 2021, soit 105. Au 31 décembre 2022, selon notre propre décompte, 13 personnes domiciliées à Cottens bénéficiaient de l'aide sociale, pour une part ou la totalité de leur budget.

Le service des curatelles comptait 121 dossiers ouverts à fin 2021, en légère hausse par rapport à 2020. Ce service occupe trois curatrices à temps partiel.

Le service d'insertion professionnelle IPSO a pris en charge trois personnes entre avril et décembre 2021. Deux d'entre elles ont pu être réinsérées dans le marché de l'emploi. L'année 2022 s'est déroulée sur cette même lancée : sur trois personnes prises en charge, deux ont retrouvé un emploi. Un maître socio-professionnel pilote ce service.

La commission des seniors communale a siégé à huit reprises en 2022. La loi lui donne mandat d'élaborer un concept seniors, de le faire évoluer en fonction des besoins détectés. L'objectif de ce concept est le maintien en bonne forme physique et mentale des personnes retraitées. La commission a rendu visite aux uns, répondu aux demandes diverses des autres, mis sur pied la table des seniors, défini les emplacements de nouveaux bancs de repos, émis des offres d'aide diverses et préparé un programme d'activités. Comme à l'accoutumée, nous avons organisé la « promenade » des aînés et assuré la livraison des repas à domicile, cela bien sûr avec l'appui de l'administration.



### 2.5.3 Santé

Le Réseau Santé Sarine (RSS) gère les différentes tâches liées à la santé. L'année 2022 a été marquée par le processus d'intégration des corps de sapeurs-pompiers du district au sein de ce Réseau. Désormais, le bataillon Sarine chapeaute les huit compagnies du district, dont celle de Sarine-Ouest qui a gardé sa base de départ à Chénens. La taxe d'exemption à l'obligation de servir a donné lieu à d'âpres discussions. Il s'agissait de mettre toutes les communes sur pied d'égalité. Or, la taxe proposée de CHF 100.- par année a été combattue par les communes les plus riches qui, jusqu'ici, n'en percevaient pas. En fin de compte toutes devront s'y rallier bon gré mal gré.

Le Réseau Santé Sarine a commandé une étude démographique sur l'évolution de la population des seniors. Celle-ci a démontré un besoin de 300 lits EMS supplémentaires à construire d'ici 2040 et la nécessité d'implanter de nouvelles antennes de soins à domicile pour répondre aux 3400 bénéficiaires estimés en 2040.

Au plan local, un cours de sauveteur théorique et pratique (massage cardiaque et défibrillateur), donné par le Service d'ambulance de la Sarine, a été organisé dans les locaux de la Résidence St-Martin.

### 2.5.4 Naturalisations

L'année dernière la commission des naturalisations a procédé à l'audition de six personnes, dont deux couples. Au terme de ces auditions, la commission émet un préavis à l'attention de l'autorité cantonale en vue de la suite de la procédure.

## 2.6 Dicastère 6 : Eaux usées – voirie – routes communales – mobilité

Ce dicastère est géré par M. Jean-Claude Bernold, conseiller communal.

### 2.6.1 Eaux usées

- L'obligation d'évacuer les eaux polluées par raccordement aux égouts publics est une contingence générale selon la loi fédérale du 24 janvier 1991 (LEaux). Notre commune dispose sur la plus grande partie de son territoire d'un système séparatif. A l'aide du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) une analyse des zones non équipées du système séparatif a été mise en projet et adoptée par le conseil communal en date du 10 décembre 2021. Les zones dans lesquelles nous avons projeté d'intervenir sont les zones des Rialets, du quartier des Brévires et la route du Rossi. Il est prévu de réaliser ces travaux d'ici à 2026.

D'une façon globale, nos eaux usées sont encore trop mélangées avec des eaux de surface et pompées vers la STEP d'Autigny. Le but de ce grand projet coûteux est de :



- 1) Diminuer le pourcentage des eaux de surface mélangées aux eaux usées.
- 2) Diminuer les quantités d'eaux qui doivent être pompées vers la STEP/AEGN.
- 3) Être à l'avenir encore plus écologique et respecter encore plus les normes environnementales.

Dans ce contexte, 2022 a vu l'ABVGN, qui regroupe l'AIMGPS et l'AEGN, constituer un comité de direction en vue de l'agrandissement de la STEP d'Autigny et de la transformation de la STEP de Romont en une STAP (station de pompage). Ce comité a pour but de permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations, en particulier les traitements à moyen terme des micropolluants.

- Règlement des eaux usées : après un premier refus en assemblée communale le 13 septembre 2022, le nouveau règlement pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées a été accepté par cette même assemblée communale, en date du 6 décembre 2022, après une présentation plus claire pour l'ensemble des citoyens.

#### 2.6.2 Voirie

Une édilité qui fonctionne est le moyen d'avoir une image villageoise positive et des citoyennes / citoyens contents d'habiter dans le village. C'est également la garantie d'avoir des installations qui fonctionnent et qui ne perdent pas leur valeur, par manque d'entretien et de surveillance.

Une condition intrinsèque est, bien sûr, que la voirie dispose des outils nécessaires pour remplir efficacement sa mission. Avec la construction du CAD (chauffage à distance), nous avons saisi l'opportunité d'y construire un bâtiment idoine pour l'édilité, ainsi qu'une nouvelle place pour les déchets verts.

#### 2.6.3 Routes communales

- Une passerelle en bois aurait dû être posée fin 2022 sur la route d'Autigny. Un retard provoqué par des conditions météorologiques défavorables a repoussé la pose de cette passerelle au printemps 2023.
- Suite à certaines incivilités, le carrefour au début de la route du Centre a été modifié par la pose d'une bande en pavés d'environ un mètre de largeur, améliorant ainsi sensiblement le croisement des véhicules à cet endroit et donc la sécurité.
- Selon le projet initial concernant l'aménagement du même carrefour, une haie de cornouiller sanguin (90 pièces) a été plantée le long de la route cantonale, diminuant de façon efficace l'éblouissement de nuit des véhicules en provenance de Romont par les véhicules venant de la route du Centre et inversement.
- Concernant les AF (améliorations foncières), une étude concernant les routes du village utilisées par les agriculteurs a été initialisée en collaboration avec l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture). L'état de dégradation de certaines de ces routes agricoles ou l'adaptation à la taille actuelle des engins agricoles justifient largement ces travaux. L'OFAG doit se prononcer sur le pourcentage des subventions que l'Etat allouerait à notre commune pour l'ensemble de ces assainissements de



routes. Les tronçons retenus sont la route des Rialets, le chemin En Bouleyres, la route de Chavailles et la route du Grand Bois.

- Face à l'explosion des coûts en matière d'énergie, il a été décidé, en assemblée communale, de remplacer une partie des éclairages à vapeur de sodium par un éclairage LED à la route de la Goille (18 pièces). Par la suite et les finances le permettant encore, 8 éclairages s'y sont rajoutés, soit à la route du Bimont et à la route de La Croix. Dans son assemblée communale du 06 décembre 2023, celle-ci a voté un investissement du remplacement du solde des lampes à vapeur de sodium par un éclairage LED pour un montant de CHF 155'000.- TTC. Ces modifications se feront dans le courant du printemps 2023.
- Dans le même état d'esprit, la commune a décidé l'extinction nocturne sur l'ensemble du territoire de la commune dès début novembre 2022, les passages exigeants le maintien de la sécurité non compris (route cantonale, passages piétons). Ceci a été décidé sur la base d'un courrier de la DEEF incitant les communes fribourgeoises à diminuer leur pollution lumineuse (modification de la loi sur l'énergie Len), courrier dont les recommandations ont été suivies par de nombreuses communes du canton de Fribourg.

#### 2.6.4 Mobilité

Au chapitre de la mobilité, des analyses détaillées concernant deux zones, soit la sécurisation du giratoire de l'ancienne Poste et une étude de mise en zone 30 km/h à la route du Centre et à la route de la Goille ont été menées sur demande du conseil communal.

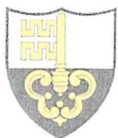
Concernant ce dernier point, il est à noter que le conseil communal a reçu une demande de réalisation d'une zone 30 km/h dans ces rues par le conseil des parents, appuyé par la signature de 99 citoyens.

Dans un premier temps et dans les deux cas, le TCS a été mandaté pour mesurer le trafic véhicules dans ces zones courant 2022. Les résultats et les conclusions ont été transmises au conseil communal, qui a mandaté le bureau TEAM+, spécialisé dans le domaine de la mobilité, pour l'analyse des données. Sur la base de son expertise, le même conseil communal a dès lors décidé de poursuivre sa démarche en adjugeant l'étude pour les mises à l'enquête auprès du bureau d'ingénieurs Jeanneret à Autigny.

Les deux projets ont été soumis au SPC qui s'est prononcé « favorablement » dans la phase de « consultation avant examen préalable » en date du 3 août 2022 pour la zone 30 km/h. Quant au giratoire de l'ancienne Poste, présenté avec des améliorations, celui-ci atteignait l'objectif recherché, ceci selon courrier du 23 novembre 2022 du même SPC.

A partir de là, le projet de modification du giratoire a été présenté en assemblée communale le 6 décembre 2022 et un investissement de CHF 96'000.- a été accepté. Le projet a été envoyé par la suite au SPC, pour prise de position définitive.

Pour la mise en zone 30 km/h, le montant des travaux ne dépassant pas les CHF 20'000.-, donc non soumis à l'approbation de l'assemblée communale, la mise à l'enquête a été fixée pour début 2023 et son exécution courant printemps 2023.



## **2.7 Dicastère 7 : Enseignement obligatoire – formation – AES – petite enfance – bibliothèque – culture – sport – loisirs – jeunesse**

Ce dicastère est géré par M. Jean-Bernard Siggen, conseiller communal et responsable du conseil des parents.

### **2.7.1 Enseignement obligatoire**

- Séances régulières avec le directeur d'établissement et le corps enseignant.
- Le covid et les mesures qui en découlaient n'ont pas manqué de venir perturber le bon déroulement de l'école. Heureusement, nous avons pu vivre l'abandon de toutes ces mesures. Le camp de ski (pour les 5H à 8H), nouvellement organisé à La Fouly ainsi que le traditionnel camp vert à Charmey (3h-4H) n'ont fait que des heureux.
- Au niveau pédagogique, les classes à deux degrés étaient un défi de taille. Défi relevé et réussi grâce à l'implication des enseignants et enseignantes, au total 8 classes à deux degrés regroupant 155 élèves.
- Remplacement de deux anciens tableaux noirs par deux nouveaux tableaux interactifs.
- Prise de position commune, par le directeur et le conseiller communal, concernant la nouvelle stratégie numérique proposée par le canton : rapport de plusieurs pages.
- Au niveau des effectifs, nous avons malheureusement dû fermer une classe pour la rentrée scolaire 2022-2023, malgré une lettre « pétition » signée par les parents et appuyée par le conseil communal.
- Cette situation a poussé le directeur de l'école à développer le projet de Pro Senectute « Seniors dans les casses » pour soutenir les enseignantes de l'unique classe de 1H-2H avec, quand même, 23 élèves au début de l'année scolaire.
- En automne, pour donner suite à la décision politique de mettre à disposition de toutes les écoles primaires du canton des travailleuses et travailleurs sociaux scolaires, nous avons pu bénéficier du travail de M. Luc Sciboz.
- Un « coup de balai » a été organisé le vendredi 25 mars 2022, les élèves ont pu nettoyer les alentours de l'école ainsi que quelques quartiers de notre village. Cela va dans la prise de conscience du respect de notre nature à tous les niveaux.
- Mise sur pied d'une journée le 16 septembre 2022 s'intitulant « A pied à l'école » : bonne prise de conscience de certains parents du danger d'amener les enfants à l'école en voiture.
- L'association Catimini accueille les enfants de 2 à 4 ans dans ses locaux (28 enfants dont 9 de Cottens).
- Dès la rentrée scolaire 2022-2023, les parents disposent de 4 demi-jours de congé supplémentaires appelés jours joker...
- Présence à l'assemblée du COSAHL (4 mai et 1 décembre).
- Participation à l'élaboration des paramètres importants lors de l'agrandissement et l'assainissement des bâtiments scolaires.



#### 2.7.1.1 Séances avec le conseil des parents

- Le conseil des parents s'est réuni à six reprises pendant l'année. Nous avons accueilli Mmes Isabelle Gassmann et Isabelle Taylor pour remplacer Mmes Claudia Jacquiard et Anne-Joëlle Chavallaz qui nous ont quittés après 4 ans et 5 ans de collaboration intensive et efficiente.
- Au niveau des activités organisées : le loto des enfants le 31 mars 2022 avec un joli bénéfice de plus de CHF 3'000.- ; le traditionnel marché de Noël du 8 décembre dans des conditions normales, avec la présence d'un champion du monde M. Florent Lacilla, conclu sur un bénéfice record de plus de CHF 10'000.-.
- Collaboration pour l'organisation des camps de ski et d'été.
- Le conseil des parents a également pris position par rapport à la nouvelle stratégie numérique.
- Le conseil a adressé une lettre au SEnOF concernant la suppression de WhatsApp, qui est en soi une bonne chose, mais qui n'a jusqu'à présent pas été remplacé...

#### 2.7.1.2 Réactivation de l'organisation PEDIBUS et analyse de la manière de réduire le nombre des parents avec voitures, qui viennent chercher leurs enfants sur le site scolaire

- Le 16 septembre, mise sur pied d'une journée s'intitulant « A pied à l'école » : bonne prise de conscience de certains parents du danger d'amener les enfants à l'école en voiture. Action à renouveler en 2023.

#### 2.7.2 Formation

- Analyser le besoin de cours de formation de nos collaborateurs communaux.

#### 2.7.3 AES

##### Séances régulières avec l'AES

- L'AES a repris son rythme de croisière avec l'ouverture de 2 nouvelles unités le matin (à partir de 7 heures).
- Nouveau projet : ouverture de l'AES pendant les vacances d'été 2022 (première semaine des vacances et dernière semaine avant la reprise de l'école) : accueil de 22 enfants sur 5 jours. Le projet a donné satisfaction aux enfants, parents et intervenantes.
- Analyse et synthèse des questionnaires envoyés aux parents sur les besoins d'accueil pré et extrascolaires de la commune de Cottens. Le nombre de ménages ayant répondu au questionnaire envoyé est de 56 sur 97, ce qui montre un taux de participation de plus de 57%, qui est nettement supérieur au dernier état des lieux datant de 2017 (46%). Cela montre l'importance d'une mise en place idoine de l'accueil pour les familles de la commune.

#### 2.7.4 Petite enfance

- Présence à l'assemblée de Famiya (13 avril).
- Présence à l'assemblée de l'association Catimini (10 novembre).
- Présence à l'assemblée de la crèche « Le petit bonheur » (16 novembre).



#### 2.7.5 Bibliothèque

- Présence à l'assemblée de la BRA (16 mars et 5 octobre).

#### 2.7.6 Sport

Contacts avec les sociétés sportives du village

- Le projet de « La Suisse bouge » ne sera pas réalisé en 2023, malgré la collaboration de certaines sociétés locales.

#### 2.7.7 Jeunesse

Contacts avec la société de jeunesse du village

- Collaboration lors de la fête de St-Nicolas.

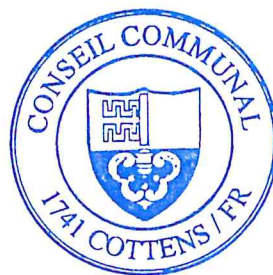
#### 2.7.8 Tâches de médiation

Œuvrer en tant que médiateur en cas de conflits qui touchent à la vie des villageois entre eux

- Rencontres avec les citoyens pour des problèmes de nuisance sonore.

Approuvé par le conseil communal dans sa séance du 24 avril 2023

Au nom du Conseil communal



L'Administrateur :

René Muller

Le Vice-Syndic :

Claude Magnin